

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SÉANCE DU 3 JUILLET 2025

Date de convocation

17/06//2025

Date d'envoi

24/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 juillet à 17 h 30 le Conseil d'Administration du Centre Communal Action Sociale dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de LUYNES, salle de réunion, sous la Présidence de Madame Christine MÉNORET, vice-présidente en exercice.

Nombre de membres

En exercice : 09
Présents : 05
Absents : 04
Pouvoirs : 03
Votants : 08

Étaient présents :

Élus du CCAS :

Mesdames Sophie BORÉ et Claire CARTIER.

Membres de la Société Civile :

Mesdames Colette MAILLET et Alda ROUMAGNOU.

Absent(s) excusé(s) :

Messieurs Bertrand RITOURET et Louis COLLINET,
Mesdames Lyn FAIPOUX et Claudine PINGUET

Excusé(s), avait(ent) donné pouvoir :

Monsieur Bertrand RITOURET (Président) a donné pouvoir à Madame Christine MENORET,

Madame Lyn FAIPOUX à Madame Claire CARTIER,

Madame Claudine PINGUET à Madame Colette MAILLET,

Assistait également à la réunion :

Monsieur Raphaël SIMAR Directeur Général des Services - Ville de Luynes.

Secrétaire de séance :

Madame Sophie BORÉ



DEL N° 03-07/2025-03 SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE 2025

Conformément aux dispositions du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération initiale n° 27-03/2025-06 en date du 27 mars 2025, attribuant une subvention de 750 € à l'épicerie sociale - La Croix-Rouge,

Considérant la demande formulée par l'association en raison de besoins accrus pour l'année 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- D'attribuer une subvention complémentaire de 272 € à l'association La Croix-Rouge - Épicerie sociale, portant le montant total de la subvention pour l'année 2025 à 1 022 €.

Cette somme est imputée à l'article 65748 du budget.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Sophie BORÉ



Pour Le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,
Christine MÉNORET



Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **15 JUIL. 2025**

Et sa publication le site internet de la commune le : **15 JUIL. 2025**